

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1557

commission principale : finances et institutions

objet : **SEM - Cité internationale - Exercice 2002 - Présentation du rapport des mandataires**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La SEM de la cité internationale de Lyon est chargée de la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction sur le site de la Cité internationale.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes concernant l'année 2002.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient madame Dominique Nachury et messieurs Pierre Laréal, Alain Jeannot, Patrice Béghain et Raymond Terracher.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2002, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices :

Rubriques	2000 (*) en k€	2001 en k€	2002 en k€	Tendance 2001- 2002
capital social	228,67			-
participation publique	69,33 %			-
dont Communauté urbaine	34 %			-
total des produits	790	2 114	17 587	↗
total des charges	801	2 066	17 430	↗
produits société	520	744	1 114	↗
charges société	531	696	960	↗
résultat d'exploitation	- 12	67	236	↗
résultat net	- 11	48	156	↗
capacité d'autofinancement	- 2	52	170	↗
capitaux propres	218	266	423	↗

* comprend l'activité de pilotage jusqu'au 30 juin 2000 et l'activité d'aménageur pendant le 2° semestre de l'année 2000.

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les rubriques *produits et charges société* correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles sont extraites des rubriques *total des produits et total des charges* qui couvrent l'ensemble des activités de la société et notamment les opérations d'aménagement.

Les produits société sont en augmentation, particulièrement grâce aux résultats des opérations de commercialisation tandis que les charges augmentent également notamment en frais de structures généraux et en honoraires conduisant à un résultat net de 156 K€ après paiement d'un impôt sur les sociétés de 82 k€.

L'état de réalisation de l'opération d'aménagement en mètres carrés construits de surface hors œuvre nette (SHON) est estimé à 88 513 mètres carrés sur les 122 974 mètres carrés constituant l'ensemble de l'opération.

Des cessions de droits à construire ont été finalisées à l'aval du site permettant l'implantation de logements, de commerces et d'une crèche .

L'année 2002 a été également une année de préparation des chantiers situés en amont du site (programmes de construction concernant l'extension du palais des congrès, la construction de bureaux et la réalisation d'un deuxième hôtel) ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SEM de la Cité internationale au titre de l'exercice 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,